

Procédure d'inscription au CQP-APS

L'inscription à la formation d'agent de prévention et de sécurité (CQP-APS), oblige à un certain travail administratif à effectuer à la fois par le candidat et par le centre de formation.

Afin de vous faciliter ces démarches, répondez aux différentes questions contenues dans ce document, et suivez les différentes démarches. Ce dossier vous l'expliquera étape par étape.

Nous vous inviterons pour finir, à **nous faire parvenir ce dossier accompagné des différents documents qui vous seront demandés**, par courrier, E-mail, ou en main propre aux adresses suivantes :

Adresse postale ou remise directe:

9010 rue du Pré aux Bœufs,
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray.

@ E-mail : linstitut@inseve.fr



Du lundi au vendredi ; et de 9h30 à 17h30 ; nos conseillers vous accueillent et vous accompagnent directement dans ces démarches. Ainsi, l'institut vous assiste et suit vos demandes auprès des différents partenaires administratifs comme le Pôle Emploi (financement), le CNAPS (autorisation préalable) ; le SDIS (passage du SSIAP) ; L'Adef (Délivrance officielle du CQP)

Identité du candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

☎ Téléphone :

@ E-mail :

Adresse :

*Ces informations resteront strictement confidentielles et ne seront utilisées que pour répondre aux différentes formalités légales d'inscription à la formation.

Documents à nous transmettre :

- Photocopie carte d'identité nationale recto/verso
- Photocopie titre séjour avec autorisation de travail recto/verso
- Photocopie carte vitale
- Photo d'identité

Autorisation préalable d'entrée en formation CNAPS :

Pour intégrer la formation le candidat doit effectuer une **demande d'autorisation préalable d'entrée en formation** auprès du **Centre National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS)**.

Cette demande s'effectue en ligne, sur le site internet du CNAPS. Elle permet d'obtenir (sous une dizaine de jours), un numéro de « carte professionnelle provisoire » autorisant votre entrée en formation CQP. Ce numéro sera d'ailleurs, par la suite, votre numéro définitif de carte professionnelle si vous réussissez l'examen.

La demande s'effectue comme suit sur le site internet de CNAPS :

<https://www.cnaps-securite.fr/>

Il vous faudra tout d'abord nous contacter pour que L'institut vous rédige une attestation d'entrée en formation nécessaire pour compléter la demande en ligne.

1) Allez sur le site internet du CNAPS et cliquez sur « Je suis un PARTICULIER »



2) Cliquez ensuite sur « INTEGRER UNE FORMATION ».



3) Déroulez la nouvelle page qui s'affichera jusqu'à pouvoir sélectionner « Effectuer ma demande en ligne ».

Quelle autorisation correspond à ma situation ?

> Vous souhaitez accéder à une formation délivrée par un organisme de formation

Vous devez demander au CNAPS une autorisation préalable, qui devra être présentée à votre centre de formation. Cette autorisation est valable 6 mois. Afin d'effectuer votre demande auprès de la délégation territoriale du CNAPS correspondant à votre lieu de domicile, vous devez, auparavant, demander un justificatif de préinscription à votre futur organisme de formation.

L'organisme de formation dans lequel vous souhaitez suivre votre formation doit être titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS⁽¹⁾. Vérifiez la validité de l'autorisation d'exercice de votre organisme de formation en cliquant [ici](#). Attention, le suivi d'une formation dans un organisme non autorisé par le CNAPS ne permet pas l'obtention de la carte professionnelle.

Consultez le [tableau des certificats de qualification professionnelle \(CQP\) et des certifications professionnelles \(« Titres RNCP »\)](#) valant aptitude professionnelle.

Retrouvez la liste des pièces justificatives à fournir dans le formulaire de demande d'autorisation préalable ci-dessous.

[Effectuez votre demande en ligne](#)



4) Sélectionnez « Une demande d'autorisation préalable ».

Demande en ligne

Je souhaite devenir agent de sécurité

Ma demande concerne :

Une autorisation préalable

Une autorisation provisoire

Une carte professionnelle

Je suis agent de sécurité

Ma demande concerne :

Un renouvellement de carte professionnelle

Une extension de carte professionnelle

Je souhaite diriger une entreprise ou un service de sécurité privée

Ma demande concerne :

Un agrément dirigeant

Je dirige une entreprise de sécurité privée

Ma demande concerne :

Une autorisation d'exercer

Une autorisation d'exercer pour un SIS

Un agrément palpation

5) Il ne vous reste plus qu'à renseigner les différentes rubriques en suivant les étapes.


Je m'identifie J'ai besoin d'aide.

J'ai un NUB

Vous êtes déjà titulaire d'un titre CNAPS. Le Numéro Unique de Bénéficiaire ou NUB correspond aux sept derniers chiffres du numéro de titre.

Nom * ?

NUB * ?



Saisissez les caractères tels qu'ils apparaissent ci-dessus *

Continuer

Je n'ai pas de NUB

Vous n'êtes pas titulaire d'un titre CNAPS. Vous devez renseigner les rubriques suivantes.

Civilité * Madame Monsieur

Nom * ?

Nom d'usage ?


Prénom * ?

Deuxième prénom ?

Troisième prénom ?

Date de naissance * JJ MM AAAA ?

Pays de naissance * ?



Saisissez les caractères tels qu'ils apparaissent ci-dessus *

Continuer

Financement :

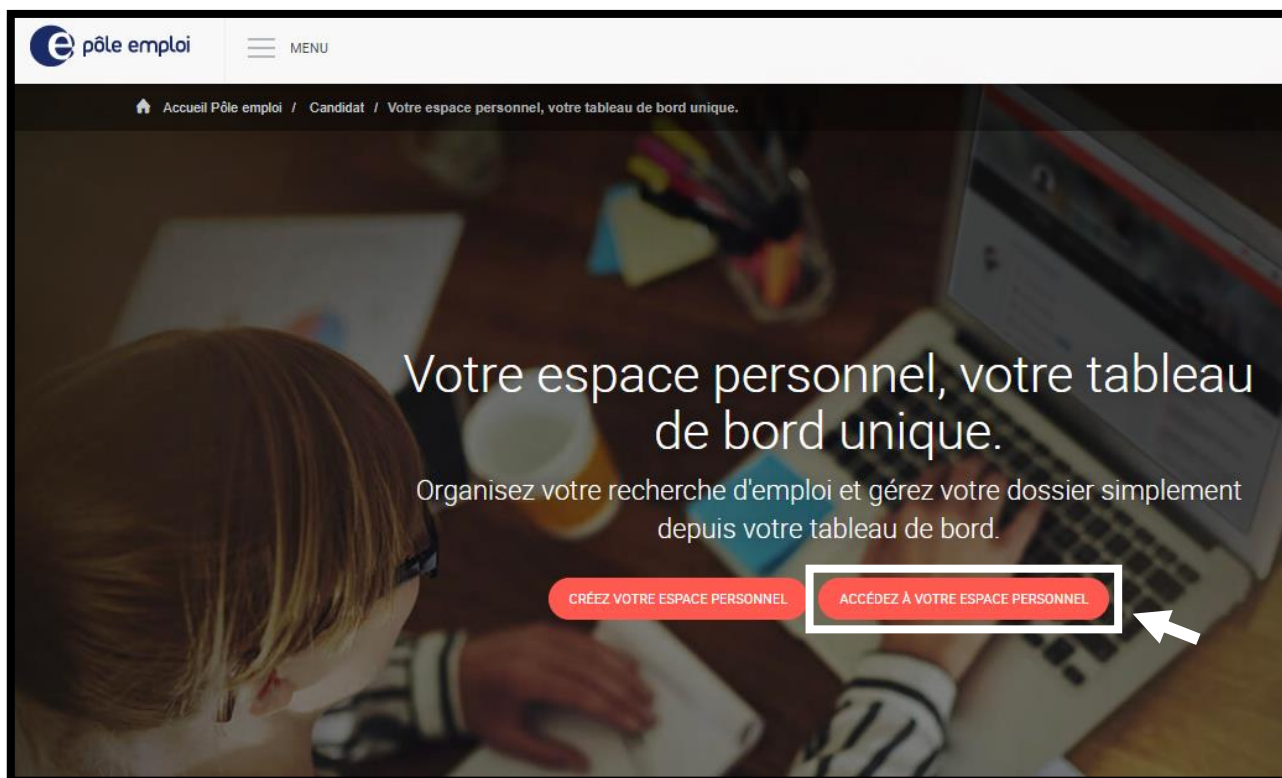
Dans le cadre d'un **financement personnel**, un rendez-vous (physique ou téléphonique) aura lieu pour établir votre devis et vous communiquer les meilleures modalités de paiement.

Dans le cadre d'une **demande de financement par le Pôle emploi**, vous nous transmettez votre numéro d'identifiant personnel de Demandeur d'Emploi. Celui-ci nous permet alors d'envoyer (via notre interface internet), une demande de financement pour la formation par l'intermédiaire d'un devis. Vous n'aurez plus qu'à l'accepter sur votre compte personnel Pôle emploi pour que votre demande soit étudiée par votre conseiller.

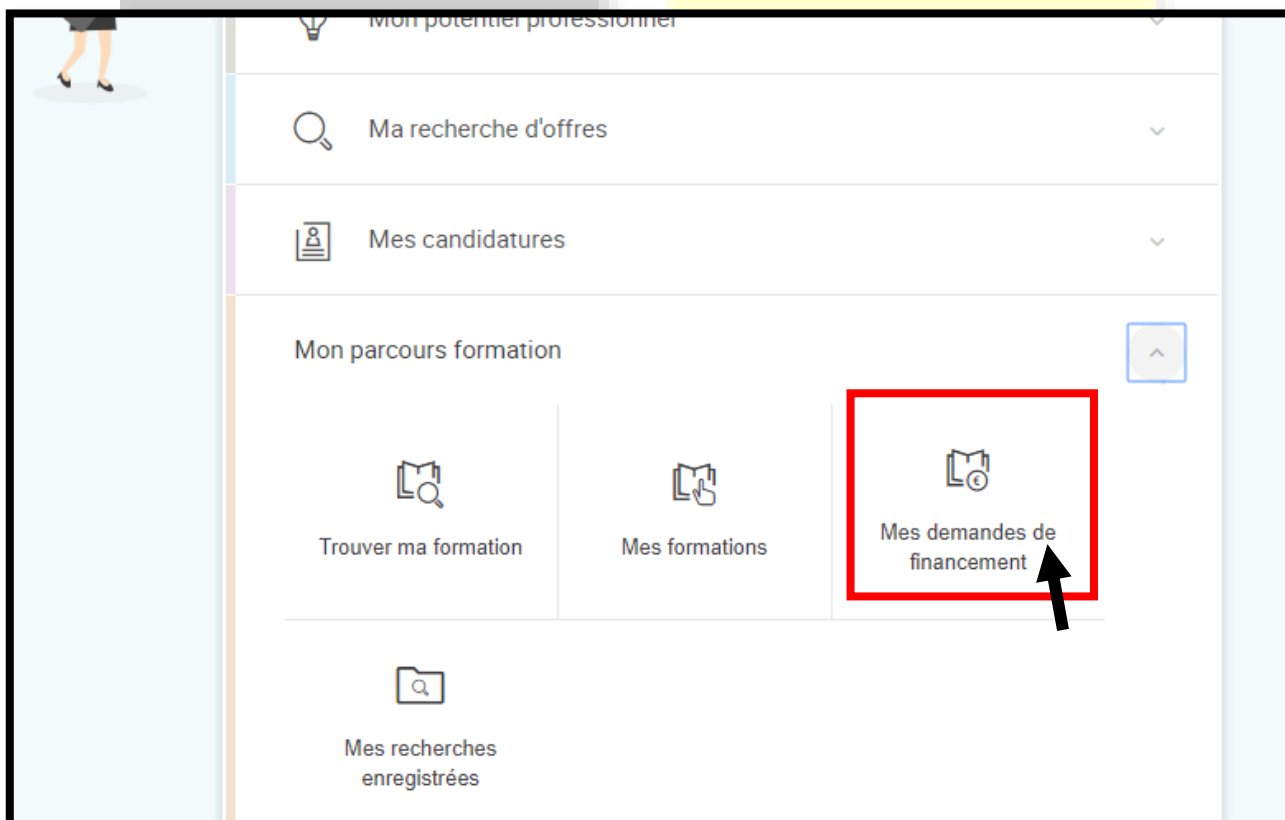
Si vous disposez de droits suffisants au financement de la formation sur **votre compte personnel de formation (CPF)**, **vous pouvez choisir d'employer ces fonds librement ; dans le centre de formation de votre choix.**

Il vous suffit de suivre la procédure suivante pour valider les devis que nous vous transmettrons sur votre espace personnel Pôle Emploi, :

- 1) Rendez-vous sur le site internet du Pôle Emploi au lien suivant et accédez à votre espace personnel : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-espace-personnel-votre-tableau-de-bord-unique--@/index.jspz?id=308341>



- 2) Une fois connecté à votre espace personnel, cliquez sur « Mes demandes de financement ».



- 3) Vous arriverez sur une page affichant le devis que nous aurons effectué. Il ne vous restera plus qu'à cliquer sur l'icône indiqué ci-dessous pour accepter votre devis.

Mes demandes de financement



Dans le cadre de votre demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF), vous trouvez ici vos demandes de financement effectuées auprès de Pôle emploi ainsi que les informations relatives à leur suivi.

Vous avez également la possibilité de visualiser vos [demandes de financement archivées](#) .



DEVIS : Habilitation électrique du personnel non électricien HO-B0

L'INSTITUT - SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Devis n° 532628/1, créé le 18/01/2019

7 heures : du 13/02/2019 au 13/02/2019



REFUSÉ À VOTRE INITIATIVE